**Contribution 2 à la discussion du 10 avril sur les critères d'adhésion au Conseil international du FSM (Caritas) Partie I: Synthèse d'une page (** [**télécharger ici**](http://openfsm.net/projects/wsfic_fsmci/ol21feb-input5-en/IC-inclusion-criteria-FR-caritas-202104-1P2.docx)**)**

**A / La discussion sur les critères d'adhésion au CI a repris après 4 ans** (janvier 2017 Porto Alegre) La transcription des interventions lors de la [**récente discussion du 10 avril est visible ici**](http://openfsm.net/projects/ic-extended/online-202104-extension1) (finalisation en cours) et peut donner lieu à d'autres discussions.

**B / 4 questions de base apparaissent après** ce premier échange,

1 / Nécessité de formaliser en termes de comportement et non d'opinion, la relation des membres du CI avec une mission et une liste de tâches explicitement définies du CI , qui sont liées à un ensemble de principes du FSM, qui peuvent être discutés et modifiés. (La description de tâches de la réunion du CI de Casablanca 2013 est jointe en tant que document) (présentant les critères 1 et 2)

2 / Nécessité d'internaliser formellement la possibilité que l'ensemble de principes du FSM soit discuté et changé en CI le long du protocole de décision consensuelle . (critères 1 et 2)

3 / Nécessité de clarifier les aspects spécifiques de l'inclusion des groupes de facilitation de processus de forum social **,** qui sont intrinsèquement différents des organisations membres du CI. critères 7 et 8)

4 / Nécessité de surveiller, à travers l'ordre du jour et les tâches de la réunion du CI, l'utilisation pertinente de l'énergie disponible dans le CI pour faciliter le processus du FSM 2021/2022. Cela implique de décider à quel rythme nous voulons faire avancer cette discussion sur les critères et plus avant, comment, de manière proactive ou non, nous voulons utiliser ces critères pour aller vers le Mexique 2022 si nous arrivons à nous mettre d’accord sur eux.

**C / La discussion de cette première session n'est pas arrivée à maturité** ; et nécessiterait plus de séances de discussion. La finaliser et s'entendre davantage sur la manière et le moment d'utiliser ces critères ne sera peut-être pas une tâche prioritaire pour le CI dans les mois à venir**.**

**D / Aperçu d'un ensemble de 8 critères pour l'inclusion dans le CI- Est Également un mandat/ termes de référence compact pour le CI**

**1 (ajouté) Manifester Compréhension et soutien / accord ou acceptation / respect, de la formulation consensuelle existante suivante de la mission d'IC, qui suit (formulation à discuter servant de mandat minimum pour le CI)**
1A / Faciliter le processus des manifestations d'Échelle mondiale du FSM –1B / Être au cœur de la communauté de facilitation du FSM - 1C / Évaluer / mettre à jour  les Principes du FSM - 1D/ decision par consensus - 1E / Protocole des membres CI pour l'expression politique

**2 (ajouté) Manifester compréhension et soutien / accord ou acceptation / respect de la formulation consensuelle suivante des tâches de facilitation génériques du CI auxquelles contribuer dans le critère 5** (liste à discuter en utilisant la liste des tâches de Casablanca comme base (**[telecharger)](http://openfsm.net/projects/wsfic_fsmci/ol21feb-input5-en/CASA2013-TASKS-OF-IC-EN-ES-FR-PT.docx)**

**3.**  Organicité d **organisation de la société civile et relation avec les principes du FSM**
3A / Organicité: présence sur le Web, protocoles de décision et de représentation - 3B / Affirmer certaines ou toutes les valeurs, objectifs, actions génériques, mentionnés dans les principes du FSM - 3C / Affirmer l'accord avec l'ensemble des principes du FSM

**4. Dimension internationale et âge de l'entité**  4A / Activité internationale - 4B / Participation active, en présence ou en ligne, à un événement antérieur du FSM ou àvoir 2 ans d'existence

**5. Temps et ressources pour la contribution à la mission et aux tâches du CI**  5A / Participation antérieure à une commission du CI ​​- 5B / Engagement à être présent aux réunions du CI ​​et contribution aux tâches  du CI ​​- 5C / Engagement à partager un rapport annuel intitulé << Notre contribution à la facilitation du FSM"

**6. Recommandation d'inclusion de la part de 3 entités membres du CI (** une recommandation par an maximum par entité **)**

**7. (ajouté) cas de groupes de facilitation du processus de forum social, (alternative au critère 3)**
7A / Processus facilité: Niveau de conformité avec l'ensemble des principes du FSM – 7B / Activité effective du groupe (manifestation passée et future - fréquence des réunions) - 7C Inclusivité du groupe dans le contexte local - 7D / Processus facilité : Participation directe des participants aux manifestations mondiales du FSM

**8 (ajouté) Cas de l'inclusion de comités locaux de facilitation antérieurs «event FSM Mondiaux»** (alternative aux Critères 3 ou 7)8A / Clarifier volonté d'utiliser la possibilité - Pas d'exigence sur critères 4 ou 7

**Partie II Développement des points synthétiques A B C et D (formulation o 8 critères)**

**Point A / La discussion sur les critères d’inclusion dans le CI a repris** (les derniers éléments étaient à Salvador de Bahia 2015 - Porto Alegre 2016 - Montréal 2016 - Porto Alegre 2017) (des références peuvent être envoyées à propos de ces discussions)

* **1 / Caritas en tant que membre du CI avait annoncé une contribution sur les critères d'inclusion du CI lors de la réunion du 20 mars du CI** , à un moment où cette discussion était prévue pour le 24 avril - Cette contribution a été faite le 9 avril quelques heures après que le message du secrétariat a annoncé que le sujet la réunion du 10 avril se concentrerait sur cette question, qui n'était pas initialement prévue (voir cette entrée <http://openfsm.net/projects/wsfic_fsmci/ol21feb-input4.5> où une formulation de mission, des tâches et des critères d'inclusion pour IC apparaissent dans un même document)
* **2 / La transcription de la discussion du 10 avril est visible ici** [**http://openfsm.net/projects/ic-extended/online-202104-extension1**](http://openfsm.net/projects/ic-extended/online-202104-extension1)(finalisation et traduction en cours) et peut alimenter davantage la discussion
* **3 / Voici ci-dessous, une contribution de la représentation de Caritas pour une formulation d'un «document des 8 critères d'inclusion CI» plus complet** , à partir du document 6 critères, proposé par les facilitateurs pour la discussion, et en faisant le point sur les contributions dans la liste CI le 9 avril et discussion de la réunion du CI le 10 avril
* **4 / Il aurait été bon de préparer le document proposé comme base pour la discussion du 10 avril** avec plus de temps de préparation dans un sous-groupe de plus de 2 personnes, dans la dynamique de ce que serait et  **«un groupe de facilitation du fonctionnement du CI »/ (Basé sur l'expérience du groupe« d'articulation » l'année 2020** ). Nous souhaitons une discussion sur la pertinence de ce« groupe de facilitation du fonctionnement CI »lors d'une prochaine réunion du CI

----------------------

**Point B / Ce moment de discussion du 10 avril a amené 4 questions de base**

**1 / Besoin d'intérioriser dans les critères le comportement des membres vis-à-vis de la description formelle de la mission et des tâches du CI, qui sont en effet liés à un « ensemble de principes»** , de façon a avoir un CI durable avec une identité

Cette mission et ces tâches contextualisent logiquement les critères d'inclusion dans del CI. (La description de Casablanca des tâches du CI est ici et sera diffusée sous forme de document). La mission et la tâche d'IC ​​dépendent de la vision du processus du FSM qui est véhiculée dans l'ensemble de principes en vigueur.

Le CI et le FSM peuvent-ils être durables sans un ensemble explicite de principes, quels qu'ils soient? Nous pensons que non.

L'ensemble de 6 critères mis en discussion le 10 avril mentionne l'existence de cet ensemble de principes, mais de manière non significative dans les critères 1 et par ailleurs ne donne aucune idée de la mission et des tâches du CI

En effet, les principes FSM ont une double fonction

1 / positionner idéologiquement les valeurs but et actions génériques des organisations participantes dans le processus du FSM et

2 / définir le processus du FSM dans ses modalités de mise en œuvre avec l'horizontalité de l'espace, la diversité, la nature de l'espace ouvert avec des participants autonomes et la facilitation collective par décision consensuelle, qui fait que le processus existe et reste commun.

Les deux dimensions 1 et 2 des principes du FSM (quels que soient les changements qui peuvent y être apportés) doivent être pleinement prises en considération par les membres du CI.

Nous proposons d'inclure ces dimensions de deux manières. Par les critères 1 et 2 sur la mission et les tâches du CI ​​qui leur sont liés à l'acceptation / au respect de ces principes, et l'adaptation du comportement de l'entité dans le CI en conséquence, et par le critère 3 concernant la déclaration de l'opinion collective spécifique de l'entité sur une partie ou la totalité de ces principes FSM

Ainsi, ces critères formalisés constitueraient également un mandat minimum/ des termes de référence minimum du CI **.**

**2 / Nécessité d'internaliser formellement la possibilité que cet ensemble de principes FSM soit discuté et changé par le CI selon un protocole de décision consensuelle,** afin d'avoir des critères durables

Ces principes ont été adoptés en 2001 et ont été considérés puis soutenus à l'unanimité par les membres du CI.

Ils ont été évalués dans une discussion écrite en vue de la réunion du CI de 2008 à Abuja, lorsque les membres du CI se sont abstenus de lancer un processus de changement concret de ces principes, valorisant leur rôle dans la durabilité du processus du FSM.

Depuis le CI de Paris 2011, la non-efficacité du CI ​​a été un sujet de discussion, et curieusement cela n'a pas conduit à beaucoup plus d'explicitation des tâches du CI ( cela a été commencé a Casablanca mais pas poursuivi) ​​et à l'introduction d'un examen de la conformité des organisations membres du CI avec ces tâches. La perspective de deux événements du FSM en Tunisie et un à Montréal a maintenu l'élan

Cependant, àu CI de Montréal en 2016, à travers une discussion sur deux questions politiques concrètes, il est devenu évident que certaines organisations membres du CI étaient disposés à transformer le CI en un organe plus politique et à recourir à des déclarations au nom du CI​​sur d'autres questions que la facilitation et, principalement à travers cette vision du rôle du CI, certaines ont été amenées à s'interroger sur la nature d'espace ouvert de rencontres du FSM, et donc à remettre en question l'ensemble actuel des principes du FSM,

Nous avons donc maintenant des organisations membres du CI ​​qui sont entrées dans le CI en déclarant qu'elles adhéraient à l'ensemble original des principes du FSM, ont changé d'avis et développent un récit de «rénovation», y compris la rénovation des principes. Dans le même temps, d'autres organisations membres du CI ​​sont disposées à s'en tenir à ces principes et à la vision du CI ​​dans la perspective de développer davantage la facilitation du processus et de mieux mettre en œuvre ses manifestations et ses fonctions, sur la base de ces principes.

Il est donc réaliste de distinguer «l'engagement de comportement» d'une organisation membre du CI ​​de respecter les termes de référence du CI ​​(mission, tâches, principes) et la'« manifestation d'opinion» de cette organisation membre du CI ​​sur ces termes de référence

On peut affirmer que l'expérience du WSF 2021 virtuel indique qu'il y a beaucoup à faire, ensemble, dans notre diversité, avec l'ensemble existant de principes du FSM, et c'est bien sûr une opinion.

**3 / Nécessité de clarifier les aspects spécifiques de l'inclusion dans le CI des groupes de facilitation de processus de forum social, qui sont intrinsèquement différents des organisations membres du CI**

Le document de formulation des critères proposé pour la discussion du 10 avril et certaines interventions dans la discussion se réfèrent simplement aux «forums» (pas même aux «forums sociaux»)

En effet, de manière générique, selon les discussions en 2015-2018 sur ce sujet, les entités susceptibles d'être incluses dans le CI sont les «groupes facilitateurs de processus de forum social» thématique ou géographique (jusqu'à l'échelle nationale). Ces entités sont très spécifiques et nécessitent des critères d'inclusion spécifiques (voir critères 7 et 8)

En tenant compte de l'autonomie de chaque processus de forum social, en dehors du processus des manifestions d'échelle mondiale du FSM, c'est la relation avec l'ensemble actuel des principes du FSM et la volonté de contribuer au CI en tant que communauté facilitatrice pour ce «processus de FSM à l'échelle mondiale» qui sont un guide pour formuler ces critères spécifiques

**4 / Nécessité de gérer, à travers l'ordre du jour et les tâches de la réunion du CI, l'utilisation pertinente de l'énergie disponible dans le CI en vue de la facilitation du processus du FSM 2021**

Cette énergie doit en premier lieu être investie dans les besoins globaux de facilitation du processus mondial du FSM pour 2021 et 2022, et les problèmes concernant le CI lui-même ne sont pertinents que dans la mesure où Ie CI serait dysfonctionnel pour contribuer à cette facilitation.

Vers et pendant le FSM 2021, les organisations membres du CI ​​ont réussi à coopérer au sein d'un «groupe de facilitation de l'événement virtuel FSM 2021», donnant plus ou moins d'énergie pour faciliter l'événement et y participer (voir le tableau qui ne montre que l'aspect participation  <http://openfsm.net/projects/wsfic_fsmci/ol21feb-input3> )

À titre d'exemple, il est un fait qu'aucun message relatif à une nouvelle manifestation du processus du FSM en 2021 n'a été envoyé, depuis le 30 janvier, aux 1300 organisations participantes qui ont répondu à l'invitation à participer à l'événement virtuel du FSM 2021 et aux 9500 personnes qui ont ouvert un compte sur  <https://join.wsf2021.net/>

Ce silence contraste avec le fait que le CI a développé pendant des mois en 2020 des discussions où beaucoup ont parlé de l'urgence de développer des perspectives, des articulations et des actions dans le contexte de la pandémie.

En 2021 et jusqu'à l'évènement 2022 au Mexique, alors que de larges groupes de facilitation / de travail pour le processus du FSM 2021 et / ou le processus du FSM 2022 peuvent être formés autour d'un CI expérimenté, les membres du CI devront allouer leur énergie disponible pour le CI entre deux lignes d'action

* 1 / stimuler la participation et les articulations dans le processus du FSM grâce à un CI facilitateur efficace, ou
* 2 / "introvertir" le CI dans les discussions / décisions procédurales internes, confondant en quelque sorte « participation significative au FSM» et «participation au CI», avec la perspective / objectif affiché de certaines entités membres de faire venir bientôt de nouvelles entités dans le CI (sur quelles bases?)

Cette allocation d'energie implique de décider à quel rythme et jusqu'à quel point nous voulons faire avancer cette discussion sur les critères d'inclusion au CI, et comment, de manière proactive ou non, nous voulons utiliser ces critères pour nous aller vers le Mexique, si nous arrivons à nous mettre d'accord sur eux ( voir annexe 1)

Tout en étant observateurs lors d'une réunion au Mexique, les membres du CI ​​doivent discuter de ce qui doit être fait, depuis le CI, dans l'effort de coresponsabilité pour faciliter le processus du FSM en 2021 en vue de l'événement mondial du FSM au Mexique d'ici mai 2022.

-----------

**Point C / Cette première étape de discussion du 10 avril est franchie**

Les ajouts substantiels ci-dessous au document proposé par les animateurs de discussion du 10 avril, principalement par l'ajout des critères 1, 2 et 7, indiquent que la discussion sur les critères d'inclusion au CI, peut être profondément liée à la question de la mission du CI, et n'a pas encore atteint la maturité.

Finaliser la discussion par une décision, puis s'entendre davantage sur «comment», «quand» et «pour quoi» utiliser ces critères, peut ne pas être considéré comme une priorité pour le CI dans les mois à venir. (opinions à ce sujet exprimées lors de la discussion du 10 avril)

----------

 

**Point D / Document de contribution 8 Critères d'inclusion dans le CI - comme contribution à la discussion du CI du 10 avril**

(Ajout de 3 critères 1 2 et 7 aux principaux ajouts du document basé sur le 10 avril **en bleu**)

**Critère 1 (ajouté) Manifester la compréhension, soutien / accord ou acceptation /respect de la formulation actuelle du consensus sur la mission d'IC, se lisant comme suit:** *1A / faciliter le processus des Manifestations d'échelle mondiale du FSM –1B / être au cœur de la communauté facilitatrice du FSM - 1C / mettre à jour / approuver les principes du FSM - 1D Décision par consensus - 1E / protocole pour l'expression politique - selon ce qui suit ( formulation  à discuter incluse dans les critères d'inclusion)*

* **1A / Le CI a pour mission de se soucier, de développer et de «faciliter» le processus du FSM, de trouver des formats et des moments pour mettre en œuvre des manifestations du «processus du FSM à l'échelle mondiale»** (par exemple les 14 événements du forum social mondial depuis 2001, construits en co- responsabilité avec les comités locaux de facilitation d'événements, et désormais, les moments possibles entre ces événements), selon une vision donnée par un ensemble de principes exposés dans la charte du FSM. La mission n'est pas de «conduire» politiquement le processus, puisque les organisations participantes au processus sont autonomes, et les autres processus du forum social, thématiques / géographiques sont reconnus comme autonomes.
* **1B /Le CI est également censé être au cœur de la communauté facilitant «processus d 'échelle mondiale du FSM ».** C'est pourquoi «des groupes de facilitation de processus de forum social» d'envergure thématique ou nationale et supérieure peuvent être invités en tant qu'entités membres du CI, bien qu'ils soient de nature différente de celle des organisations.  En même temps
	+ 1 / Leur autonomie dans le développement de leur processus de forum social respectif est reconnue et respectée dans le CI , ce qui n'exclut pas l'échange d'expériences et de vision, et
	+ 2 / leur potentiel de contribution à la vitalité du «processus à l'échelle mondiale du FSM» est également reconnu, tandis que la taille et la portée multi-thématique du processus mondial du FSM peuvent expliquer la nécessité d'avoir une mise en œuvre claire de l'ensemble de principes du FSM, plus nette qu'a d'autres échelles de mise en oeuvre.
* **1C / Cette mission du CI ​​implique d'évaluer par l'expérience, et d'actualiser si nécessaire, l'ensemble des principes du FSM, (à** travers l'adoption et le soin desquels le CI s'est institué).
* **1D / afin de maintenir un «processus FSM d'échelle mondial» commun, toutes les décisions significatives de facilitation et d'organisation interne au sein du CI ​​sont prises par consensus** entre les représentants des entités membres du CI.
	+ Cela implique: 1 / une discussion de qualité interactive pour la décision annoncée avec préavis, 2 / une formulation de proposition consensuelle écrite, modifiable dans la discussion, et 3 / une «période de contrôle de soutien ou d'acceptation» claire sur la formulation finalement proposée dans le mailing IC liste. Cela implique également une discussion en présence pour toute décision de «changement de cadre» concernant les principes du FSM, le rôle du CI, la tâche et le mode de décision du CI.
* **1E / À propos de l'expression politique des organisations membres du CI, le canal d'expression de la formulation de consensus est les «déclarations des organisations membres du CI** » avec une liste des organisations signataires (voir  [http://openfsm.net/projects/icmembers-declarations](https://slqddrtrvej5r3k6j3cksrgubq-ac4c6men2g7xr2a-openfsm-net.translate.goog/projects/icmembers-declarations) )
	+ note: un «groupe de facilitation de processus de forum social» ne peut pas être signataire de telles déclarations, par contre que leurs représentants au sein du CI ​​peuvent recueillir les signatures d'organisations spécifiques présentes dans le groupe de facilitation considéré)

------------

**Critère 2 (ajouté) Manifester compréhension et soutien / accord ou acceptation / respect de la formulation consensuelle des principales tâches génériques de facilitation du CI comme suit, à prendre en compte dans le critère 5**

*(en utilisant la* [***liste des tâches du CI de Casablanca 2013***](http://openfsm.net/projects/wsfic_fsmci/casa13-wsfic-tasks-tareas-taches-cifsm/#FR) *- liste à discuter incluse dans les critères d'inclusion )*(**[telecharger)](http://openfsm.net/projects/wsfic_fsmci/ol21feb-input5-en/CASA2013-TASKS-OF-IC-EN-ES-FR-PT.docx)**

1 / Discuter du contexte géopolitique politique afin de contextualiser le processus du FSM - 2 / Poursuivre la discussion méthodologique sur la façon d'organiser des événements, soutenir les processus et les initiatives - 3 / Faciliter le dialogue entre les luttes locales et mondiales et les alternatives - 4 / Faciliter les liens entre les processus des forums régionaux - 5 / Identifier les tâches / problèmes pour faciliter concrètement le processus du FSM et lancer / réviser le travail des groupes contributifs ouverts traitant ces tâches / problèmes -6 / Diffuser les connaissances sur la charte de principes et le processus du FSM - 7 / Développer et promouvoir l'utilisation des outils de communication appropriés - 8 / Définir la date, le lieu et le format des événements du FSM - 9 / Suivre et contribuer à l'organisation pratique des événements du FSM - 10 / Finance IC activités / réunions - 11 / Surveiller le financement des événements du FSM - **12 Évaluer la formulation des mises à jour et des changements dans l'ensemble de principes du FSM**

 -------------

 

Critères 3. Organicité d'organisation de la société civile et relation avec les principes du FSM

*3A / Organicité: présence sur le Web Protocoles de décision et de représentation - 3B / affirmer tout ou partie des valeurs, objectifs, actions génériques, mentionnés dans les principes du FSM - 3C / affirmer l'accord avec l'ensemble des principes du FSM*

* **3A / Affirmer d' être un mouvement, un réseau ou une organisation organique de la société civile,** avec un **site ou espace Internet actif,** montrant l'existence d'un fonctionnement continu et de protocoles établis pour les décisions et la représentation de l'organisation en général
	+ (Remarque: en relation avec l'ensemble actuel de principes génériques du FSM, les groupes de facilitation de processus de forum social, quelle que soit leur pratique, ne sont pas considérés comme des réseaux / organisations organiques, et leur inclusion dans le CI est évaluée à travers le critère 7)
* 3B / S'affirmer être une entité qui « s'oppose au néolibéralisme et à la domination mondiale par le capital et à toute forme d'impérialisme», et s'engage «dans la construction d'une société planétaire orientée vers une relation fructueuse entre les êtres humains et ceux-ci avec la Terre». (extraits de la Charte de principes du FSM)
* et éventuellement
* **3C / S'Affirmer comme une «entité participante» dans le «processus» du FSM** , comme les mots «participant» et «processus» sont décrits dans l'ensemble des principes du FSM, **et soutenir les** [**principes FSM**](http://openfsm.net/projects/ic-methodology/charter-fsm-wsf-fr) **actuels**

------------

***Commentaires sur le critère 3*** *:*

***C1 / la taille des «extraits» de la charte du FSM mentionnée au point 3B pourrait être étendue*** *parmi les différents éléments de positionnement génériques sur les valeurs, les buts, les actions, contenus dans les principes du FSM - voir ensemble colorisé de principes en vigueur (1 4 8 10 11 12 14 )* [*http://openfsm.net/projects/ic-methodology/charter-fsm-wsf-fr-colorized*](http://openfsm.net/projects/ic-methodology/charter-fsm-wsf-fr-colorized)

***C2 / Mettre le point 3C comme une option,*** *alors qu'il était apparemment une «exigence d'opinion» systématique dans la pratique antérieure de l'inclusion dans le CI depuis 2001, est un changement réaliste, et est contrebalancé par l'incorporation des critères 1 et 2 qui sont «une condition de comportement "*

* *L'option 3C renforce les critères 1 et 2, si l'organisation a déjà exprimé son «soutien», et pas seulement son «acceptation» dans ces deux critères). Cela inclut le soutien à l'autre fonction 2 des principes FSM définissant ce qu'est ou n'est pas le FSM et certaines règles de fonctionnement ou de facilitation (principes 6 et 7 en particulier)*
* *La clarté des options exprimées par les organisations venant contribuer aux commissions du CI et éventuellement au CI sur les critères 1 2 3, stimule la réflexion des entités membres du CI sur le processus du FSM. Prendre l'option 3C a plus de sens lorsque les organisations ont une expérience concrète du processus du FSM, car il y a un processus d'auto-éducation sur la participation au FSM, ce qui conduit à une meilleure compréhension des différences entre «participation» et «facilitation».*
* *Avec cet ensemble de critères, il est formellement possible d'inclure dans le CI des organisations qui «acceptent» à peine les critères 1 et 2 et n'utilisent pas l'option C dans le critère 3, quand elles veulent venir contribuer aux missions et tâches du CI*

***C3 / Le respect des critères 1 et 2 n'est pas une question d'opinion mais une question de comportement,*** *et toutes les entités membres di CI s'engagent à contribuer d'une manière ou d'une autre à des tâches de facilitation et à des processus décisionnels effectifs dans le cadre défini dans les critères 1 et 2.*

* *Parmi les tâches du CI Casablanca dans le critère 2 se trouve actuellement la* ***tâche 6 / Diffuser les connaissances sur la charte de principes et de processus du FSM*** *. Contribuer à cette tâche soulève un point sur la manière dont ces connaissances du FSM sont formalisées et diffusées et sur la motivation pour effectuer cette tâche, en fonction de l'opinion / de la vision de l'organisation sur les principes et le processus du FSM (voir commentaire 2 ci-dessus).*
* *Certaines organisations membres du CI «qui n'approuvent pas, mais acceptent» les principes du FSM développent des efforts de dialogue pour influencer les autres membres du CI à changer l'ensemble des principes du FSM, à travers des discussions dans le contexte plus large de l'espace du FSM et des discussions sur les décisions prises dans le contexte du CI .*
* *En même temps, elles sont censées rester "objectives" lorsqu'elles présentent dans leur activité sur la tâche 6 les termes de référence existants, les critères 1 et 2 et l'ensemble des principes du FSM*

***C4 / Comment le processus d'inclusion serait «piloté» dans le CI, selon ce que les organisations candidates expriment ici dans les critères 1 2 3*** *. Cela nécessitera une discussion plus approfondie - voir également l'annexe 1.*

* *Bien sûr, les organisations membres du CI ​​peuvent changer d'avis sur la pertinence de l'ensemble des principes du FSM en vigueur, et certaines l'ont fait. Parmi elles, certaines ont choisi de ne plus participer au CI, et ont contribué à d'autres constructions internationales,( et peuvent toujours participer au FSM) et certaines ont choisi de rester dans le CI.*
* *En restant, elles se conforment à cet ensemble de critères, qui est censé être rétroactif pour toutes les entités membres du CI, s'engageant ainsi explicitement à respecter le consensus existant sur les critères 1 et 2, qui peut être modifié par une discussion et une décision internes du CI*

*---------*



Critère 4. Dimension internationale et âge de l'entité

*4A / activité internationale - 4B / participation active, en présence ou en ligne, à un événement FSM antérieur, ou existence de plus de 2 ans*

* 4A / Avoir des activités continentales / régionales ou internationales significative . (Les entités, réseaux et mouvements actifs au niveau national peuvent être invités à rejoindre les réseaux et mouvements qui sont déjà membres du CI en participant de cette manière.)
* 4B / Avoir participé activement à au moins une édition du FSM. (condition qui commencera à s'appliquer après l'édition du FSM au Mexique, lorsque deux éditions avec possibilité de participation virtuelle auront eu lieu.) en utilisant des «formats de participation active» (c.-à-d. activités et initiatives autoorganisées)
* Jusqu'au Mexique 2022, ce critère 4B serait complété par le fait d'avoir plus de deux ans d'existence

---------

Critères 5. Temps et ressources pour la contribution à la mission et aux tâches du CI

Démontrer un intérêt et une capacité à contribuer concrètement aux tâches décrites dans le critère 2 et à remplir la mission décrite dans le critère 1.

*Il s'agit d'une exigence permanente: 5A / participation antérieure en commission - 5B / engagement de présence aux réunions CI et 5C / contribution aux tâches en dehors des réunions CI - 5D / engagement à un rapport annuel de "contribution à la facilitation du FSM"*

* 5A / avoir participé pendant un certain temps aux travaux d'une commission CI, avant de demander à rejoindre le CI
* S'engageant à rendre 2 personnes représentatives ( 3 pour les entités visées par les critères 7 à 8 ) affectées collectivement à la disposition de A / participer activement aux réunions du CI et aux réunions d'une ou de plusieurs de ses commissions et
* 5C / S'engager à mettre à disposition ces personnes, ou d'autres, mandatées par l'entité, pour contribuer à assumer des tâches en dehors des réunions CI, avec du temps et / ou des ressources,
* 5D / en discussion s'engager à publier un rapport public annuel ( min x pages ) sur leur contribution aux tâches de facilitation FSM (critère 2) et d'autres éléments facultatifs, qui peuvent être commentés par d'autres membres du CI

---------

Critère 6. Recommandation d'inclusion des entités membres du CI :

Être nommé / soutenu pour être inclus par trois organisations qui sont déjà membres du CI

* 6A / Une même entité membre du CI ne peut pas soutenir l'inclusion de plus d' une organisation par an -
* 6B /Les organisations membres du CI ne peuvent pas soutenir la candidature des groupes de facilitation du processus de forum social dont ils font partie)

---------

**Critère 7. Cas des groupes de facilitation du processus de forum social** , **(remplaçant le critère 3)** :

Ces groupes sont les bienvenus dans le CI (voir point critère 1C) et ils sont intrinsèquement différents des organisations membres, car ils ne représentent pas politiquement les organisations participant à leur processus de forum social respectif, qui ne peuvent être assimilées à des "membres" d'une organisation.

*Critères spécifiques supplémentaires 7 ABCD s'appliquent en remplacement du critère 3: 7A / Processus facilité: Niveau de conformité avec l'ensemble des principes du FSM-7B / Activité effective du groupe (manifestation passée et future - fréquence des réunions) - 7C Inclusivité du groupe - 7D / Processus facilité participation à une manifestation à l'échelle mondiale du FSM*

* **7A / Cohérence de la mise en œuvre du processus de forum social facilité avec les principes du FSM**
	+ Une référence à l'ensemble des principes du FSM devrait être visible dans la communication Web des groupes de facilitation - en notant que cette référence commune à un ensemble de principes du FSM et à une participation possible au CI ne signifie pas une perte d'autonomie du groupe de facilitation (voir critère 1B )
	+ Le positionnement idéologique du processus de forum social qui est facilité doit être visible à partir du document de référence du processus et de la référence aux principes du FSM
* **7B / Activité effective du processus de forum social facilité** : 1 / une première manifestation significative du processus déjà existant dans un passé pas trop lointain ( max trois ans? ) 2 / une documentation publique fraîchement mise à jour des réunions du groupe de facilitation ( minimum 4 réunions par an? ) 3 / un action vers une prochaine manifestation programmée ( maximum trois ans? ) du processus de forum social facilité
* **7C / inclusivité et diversité de la participation au groupe de facilitation,** dans le contexte local du processus de forum social qui est facilité (y compris évaluer si et comment les organisations membres du CI ​​actives dans une région ou une thématique considérée sont impliquées dans le processus de forum social considéré)
* **7D / Volonté du groupe de facilitation de stimuler la participation "directe" des organisations participant à «son» processus respectif aux «manifestations du processus du FSM à l'échelle mondiale dont le CI est coresponsable** . Cette participation et cette expression directes sont importantes pour éviter de développer une pratique pyramidale de représentation des organisations participantes, comme si elles étaient membres de leur forum social. Elles ne sont pas membres, elles sont participantes
* **Conformité aux critères 4**   Dans le cas des forums sociaux à l'échelle nationale, les activités directes internationales des organisations participantes impliquées dans le processus de forum social considéré, dans le contexte du «processus mondial du FSM» sont un moyen de se conformer aux critères 4.. La présence internationale est plus évidente dans les processus de forum thématiques et les processus régionaux
* **Conformité aux critères 5 et 6** : mêmes critères que les organisations

------------

**Critère 8 (ajouté) Cas d'inclusion de comités locaux de facilitation antérieurs de «l'événement mondial du FSM» -** Historiquement, c'est une pratique acceptée que chaque comité de facilitation de l'événement du FSM local ,après l'achèvement de son événement, peut être incluse dans le CI, même après que le processus de l'événement n'est plus actif, en hommage à la contribution démontrée et à l'expérience acquise dans la facilitation du processus du FSM. Cette possibilité n'a pas été utilisée dans de nombreux cas, ou a été reflétée par l'inclusion d'organisations à l'échelle nationale)

8A / clarifier la volonté d'utiliser cette possibilité au cas par cas sous réserve de discussion - (pas d'exigence sur les critères 4 ou 7)

*Possibilité FSM 2001-2003 non utilisée correspond à l'inclusion des organisations membres brésiliennes du CI CBJP CUT ABONG Oxfam Brésil IBASE - possibilité FSM 2004 non utilisée jusqu'à présent, par le biais des organisations membres du CI, pourrait être réévaluée - FSM 2005 - 2006 - 2007 - 2009 possibilité non utilisée jusqu'à présent - possibilité FSM 2011 non formellement utilisée (pourrait être évaluée car il y a une certaine présence de ce groupe) - possibilité FSM 2013-15 non utilisée car l'option a été prise pour inclure 2 organisations membres tunisiennes du CI FTDES UGTT -WSF 2016 - 2018 possibilité utilisée: CTSM et Colectivo Bahiano - (aperçu à revoir)*

**------------------------**

**Annexe 1: Discussion sur les conditions et les modalités de mise en œuvre de ces critères d'inclusion IC, si / quand ceux-ci seraient définis.**

**Cette discussion reste à faire à un rythme raisonnable, en relation avec la question C de la partie I ci-dessus. Quelques éléments initiaux:**

**Il semble largement admis que les entités membres existantes du CI devraient montrer leur conformité** avec l'ensemble formalisé de critères, si et quand il est défini

**La question de la limitation du nombre d'entités membres dans le CI** peut être évaluée de manière pragmatique. Quelques premiers éléments, et d'autres à venir à travers la discussion,

* 1 / Le CI, avec 50 organisations membres, est en mesure, avec un minimum d'effort,de stimuler la participation de [1300 organisations au FSM 2021](https://join.wsf2021.net/organizations) . Cela fait référence au fait que la qualité des contributions de facilitation en CI est primordiale.
* 2 / en plus de 50 réunions au cours de ses 20 ans d'existence, les réunions du CI ont atteint un sommet avec 100 participants aux réunions de présentation, ce qui n'est pas en soi une indication d'une limite de taille opérationnelle.
* 3 / Il peut être utile de commenter des questions telles que:
	+ Le CI est-il perçu comme suffisamment transparent et informatif par le biais de certains protocoles de documentation des réunions ou de son éventuel site Web ? Où l'énergie de facilitation FSM peut-elle être investie ailleurs que dans le CI ? La contribution à travers et autour des commissions du CI offre-t-elle une perspective concrète à ceux qui souhaitent contribuer à faciliter le processus du FSM ? La formalisation de la mission du CI ​​(critères 1 et 2) réduit les candidatures confuses pensant rejoindre le CI en tant qu'organe politique ?
	+ Les modalités de participation au CI permettent-elles de prendre en compte les contributions des membres actuels du CI? Est-ce que le nombre de membres du CI rend le protocole de décision par consensus difficile à mettre en œuvre ? La qualité des contributions et de l'énergie de facilitation dans et autour du CI augmente-t-elle ? Peut-il y avoir plus d'efforts dans le CI pour développant l'énergie de facilitation du FSM qui est apportée par chaque entité membre (critère 5)? etc

**Quelques considérations partielles préliminaires sur l'utilisation des critères**

**La tâche principale de la commission d'expansion du CI ​​lors de son redémarrage est de développer la participation au processus du FSM 2021 vers le Mexique 2022** , et pas de se soucier de la composition du CI

* Cependant, un sous-groupe de la Commission d'expansion pourrait, s'il y a une décision à ce sujet avant le Mexique, utiliser l'ensemble de critères convenu pour établir des relations, sous les instructions des réunions plénières du CI, avec des organisations, des réseaux et des mouvements sociaux et des groupes de facilitation des processus de forum social actif, désireux de contribuer à la facilitation du processus du FSM en lien avec le CI.
* Le but, lors de l'évaluation de la candidature à la participation du CI, est de renforcer le CI en tant que communauté facilitatrice du processus du FSM, ce qui implique que les organisations et entités viennent au CI pour contribuer clairement à la mission et aux tâches décrites dans les critères 1 et 2, qui peuvent être mis à jour par décision du CI

Trois cercles de contribution aux tâches de facilitation du "processus du FSM à l'échelle mondiale" pourraient être distingués

* A / volonté de contribuer aux «projets de facilitation du FSM» auto-organisés par les membres du CI o les organisations participantes , avec ou sans relation avec une commission du CI - cela peut ne pas être une attente spontanée mais pourrait être une indication du CI vers certains groupes
* B / volonté de contribuer à certaines commissions du CI, (ces commissions sont-elles ouvertes à la participation de non-membres du CI? Existe-t-il un protocole l'inclusion pour intégrer une commission ?). la participation à une commission apporte une expérience et une compréhension de la facilitation du FSM, et démontre la volonté et la capacité de contribution aux tâches de facilitation du CI telles que décrites dans le critère 2 et référencées au critère 5
* C / volonté de rejoindre le CI en tant qu'entité membre (décision prise lors des réunions plénières du CI) L'inclusion des entités candidates contributives répondant aux critères peut être faite en utilisant les priorités: 1 / celles des régions de la planète qui sont actuellement «sous présentes» au CI, 2 / inclusion de groupes de facilitation de processus de forums sociaux thématiques et géographiques 3 / inclusion d'entités activement impliquées dans l'organisation de ces processus de forums sociaux, comme alternative à 2